

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024
RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024

2023 / E1/028

REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA
AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

Objet : Quelles conséquences ont les manœuvres militaires en Corse ?

Madame la Conseillère,

Ce que je voulais dire en début de mes propos est que nos homologues sardes sont au courant et nous avons signé avec eux une réserve « Man and Biosphère » nous liant en ce qui concerne les cétacés et pélagos et tout ce qui peut être étudié en commun le sera.

Nous sommes en train d'établir un courrier commun qui pourra être porté au Préfet maritime mais qui pourra également être transmis aux autorités italiennes.

Votre question fait écho à la sollicitation de notre collègue, Madame Duval, et me permet de compléter l'état des lieux de la situation vécue, très récemment, en Plaine Orientale.

Après avoir exprimé les perspectives sur « la gestion de l'aval » – pour paraphraser Madame la Conseillère –, il convient donc de vous répondre sur les dispositions envisageables, *en amont*, des incidents.

Bien évidemment, l'Office de l'Environnement de la Corse a pleinement conscience des conséquences néfastes engendrées par les manœuvres militaires, à la fois, pour la biodiversité marine et les activités en lien avec la ressource halieutique.

Nos experts participent et suivent, au même titre que toute la communauté scientifique internationale, les différents travaux – par exemple – des cétologues qui ont mis en exergue les effets désastreux du bruit impulsif, notamment, des sonars basses fréquences pour les baleines à bec de Cuvier ou Ziphius.

Le lien entre les sonars militaires et les échouages en masse de ce type de mammifères a été suggéré, pour la première fois, en 1996, en Grèce, lorsqu'un événement atypique de ce genre avait eu lieu près d'une zone d'exercices militaires.

Concernant, plus particulièrement, la Corse, vous le savez, notre île fait partie du sanctuaire Pelagos dont l'importance pour la population méditerranéenne n'est plus à reconnaître.

- En 2016, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature avait souligné le rôle écologique fondamental du sanctuaire pour cette espèce en identifiant l'IMMA de la Mer Ligure occidentale et du canyon sous-marin du golfe de Gênes.

- En 2013, le Comité scientifique de l'ACCOBAMS, l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, avait recommandé que « lors des exercices navals utilisant des sonars ou des explosions sous-marines, il convient absolument de les éviter dans une zone tampon d'environ 90 km, ce qui n'a pas été le cas, mais qui reste à démontrer.

Nous sommes donc dans l'attente du résultat des autopsies et des analyses concernant les échouages du 23 mai et nous demanderons qu'une enquête indépendante sur cet événement soit menée afin d'en connaître précisément les causes.

Toutefois, si en dépit de ces recommandations et dispositions scientifiques brièvement rappelées, les expertises déterminent que les perturbations observées sur l'écosystème marin, au droit du sanctuaire Pelagos, sont véritablement imputables aux opérations militaires menée par l'OTAN, il sera fondamental de conférer à cette problématique une dimension plus politique, en l'intégrant dans le périmètre des relations institutionnelles avec les autorités compétentes.

Très récemment, en signant un protocole d'entente transfrontalier pour la mise en œuvre conjointe d'une Réserve Man and Biosphere (MAB), reconnue au plan international par l'UNESCO, l'Office de l'Environnement s'est engagé de fait dans cette perspective.

L'objectif est de renforcer le poids de l'écologie dans le paysage méditerranéen et nos préoccupations autour des manœuvres militaires et leurs incidences sur l'environnement afin que cela ne se reproduise plus ; et de savoir qu'il existe, du côté de La Rochelle, des scientifiques qui travaillent afin d'expliquer la délimitation de 90km à la ronde, afin d'effectuer ce genre d'exercice dans des zones définies.

C'est dans un cadre corso-sarde et collaboratif que nous alimenterons les échanges avec les gouvernements italien et français.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse :

Juste un mot concernant l'anticipation et la gestion des risques ; dans le courrier envoyé par le Président de l'Office de l'Environnement au Préfet maritime, il y a quatre questions :

1. Quelles sont les expertises et investigations en cours permettant de déterminer si les perturbations observées sur l'écosystème marin au droit du sanctuaire Pelagos sont susceptibles d'être imputables aux opérations menées en Méditerranée par l'OTAN du 4 au 27 mai 2024 ?
2. Ces expertises et investigations sont-elles confiées à des scientifiques et organismes indépendants ?
3. Quelles sont les mesures prises par les autorités organisatrices des manœuvres militaires pour éviter les zones les plus sensibles et ainsi diminuer, voire faire disparaître les risques d'impact de ces manœuvres sur l'écosystème de la mer Méditerranée ?
4. En cas de risque d'impact sur l'écosystème, quels sont les mécanismes d'évaluation du préjudice et de réparation ou compensation ?

En fonction des réponses, nous pourrions renforcer le dispositif en concertation avec l'île sœur de Sardaigne.

Je vous remercie pour votre attention.